

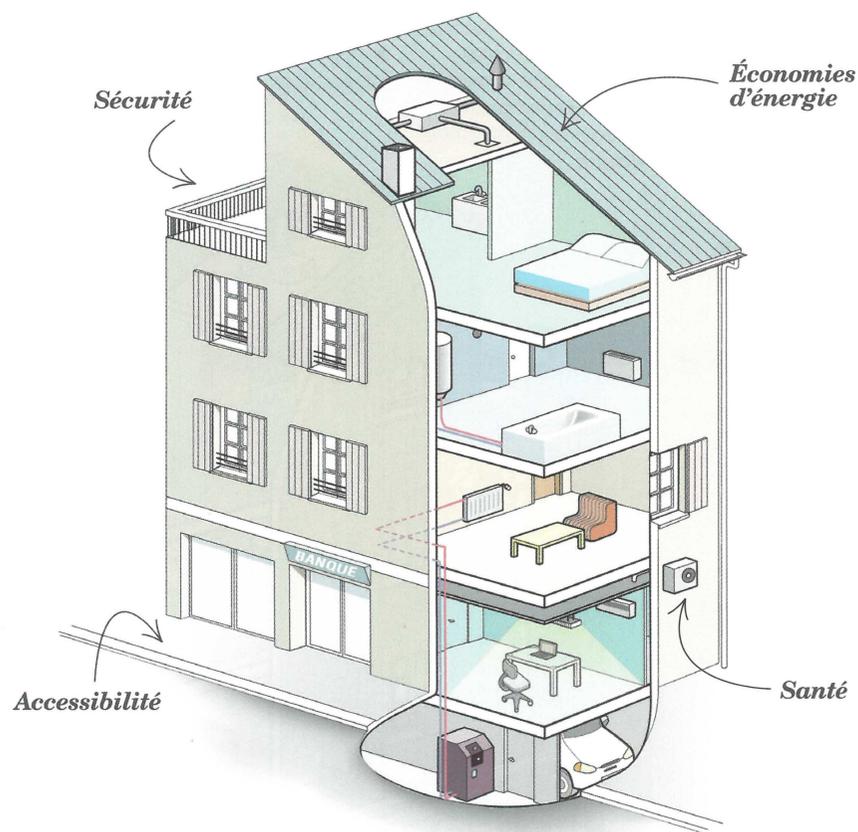
Pour en savoir plus

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

( Politiques publiques / de A à Z/Construction, rénovation et réglementation du bâtiment/Construction et performance environnementale du bâtiment/Respect des règles de construction)

[www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)

(Politiques-publiques/Habitat-construction-renouvellement-urbain-et-accessibilite/Qualite-Construction)



# Le contrôle du respect des règles de construction

Un outil au service de la qualité des bâtiments

Nous passons plus de **80%** de notre temps à l'intérieur des bâtiments et souhaitons que cet environnement de vie et de travail soit sûr, sain, et accessible.

Les règles de construction sont définies pour garantir un environnement de qualité et contribuent à le rendre également économe et confortable. Le contrôle du respect des règles de construction, ou CRC, veille à la bonne prise en compte de ces règles.

Ref: DICOIM-DHUP/DEP/L1 6092-Avril 2016 - Illustrations p.3 et 4 ; MEEEM/MLHD, p.1 ; Fotolia Imprimé par la Dila

  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

contact : DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
DE L'AISNE  
SHRUC / RBDA  
Téléphone : 03-23-24-65-02  
Émail : ddt-hruc-rbda@aisne.gouv.fr

## Quels sont les bâtiments concernés ?

Tous les bâtiments neufs sont susceptibles d'être contrôlés. Le contrôle du respect des règles de construction est réalisé chaque année sur un échantillon de bâtiments nouvellement construits. Le contrôle peut avoir lieu jusqu'à 6 ans après l'achèvement des travaux.

## Quelles sont les étapes ?

Examen du dossier sur la base de documents fournis par le maître d'ouvrage.

Visite d'une demi-journée en présence du maître d'ouvrage et des occupants des logements contrôlés.

Rédaction d'un rapport de visite et, le cas échéant, d'un procès-verbal de constat d'infraction.

En cas de non-conformités, le procureur décide des suites à engager envers le maître d'ouvrage.

## Pourquoi un contrôle ?

Le contrôle du respect des règles de construction est un outil au service d'une grande qualité des bâtiments. Il vise à :

- améliorer la qualité des constructions ;
- sensibiliser les acteurs de la construction sur les causes et les effets des non-conformités.

## Qui sont les contrôleurs ?

Des agents du ministère en charge de la construction, assermentés et commissionnés à cet effet.

## SUR QUOI PORTENT les contrôles ?

Quelques exemples de dysfonctionnements et leurs conséquences.

### 1 Aération

Entrées d'air situées dans des pièces de service ou mauvaise mise en œuvre des sorties d'air  
► problème de santé pour l'occupant

### 2 Garde-corps

Absence ou insuffisance de protection  
► risque de chute

### 3 Sécurité incendie

Désenfumage et signalétique défectueux ou mal situés  
► dangers graves en cas de sinistre

### 4 Thermique

Absence d'isolant thermique au niveau des combles  
► augmentation de la consommation d'énergie

### 5 Accessibilité

Forte pente ou présence de marches  
► difficultés, voire impossibilité d'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite

### 6 Acoustique

Mauvaise isolation phonique  
► stress, conflits de voisinages

### 7 Parasismique

Fondations mal dimensionnées  
► risque d'effondrement du bâtiment en cas de séisme

